

N° 1



AGPM
maiz'EUROP

AG - Charte Qualité Maïs Classe A

14 Mars 2025

- 1. Marché du maïs : qu'attendre de Trump ?**
- 2. Accords internationaux : retour sur le Mercosur et négociations en cours avec l'Ukraine**





MARCHÉ DU
MAÏS :
QU'ATTENDRE
DE TRUMP ?

CHARTE QUALITÉ MAÏS CLASSE A
AG au 14 Mars 2025

- 1. Retour sur 2024**
- 2. 2025 : quelles perspectives pour les fondamentaux ?**
- 3. Trump II : quels impacts pour le marché du maïs ?**



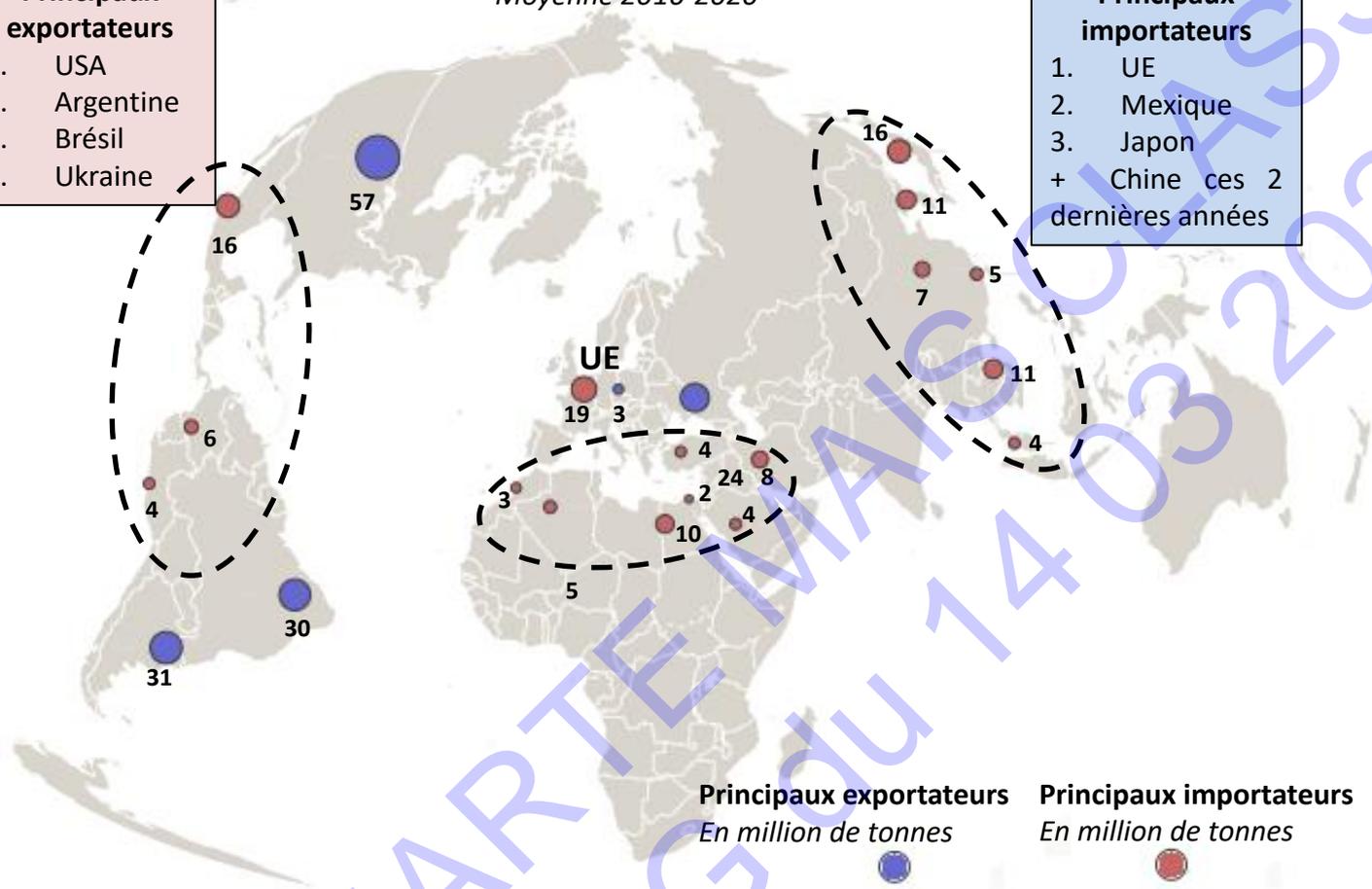
Un commerce mondial concentré

Mais : imports et exports

Moyenne 2016-2020

- Principaux exportateurs**
1. USA
 2. Argentine
 3. Brésil
 4. Ukraine

- Principaux importateurs**
1. UE
 2. Mexique
 3. Japon
- + Chine ces 2 dernières années



N° 6

RETOUR SUR 2024

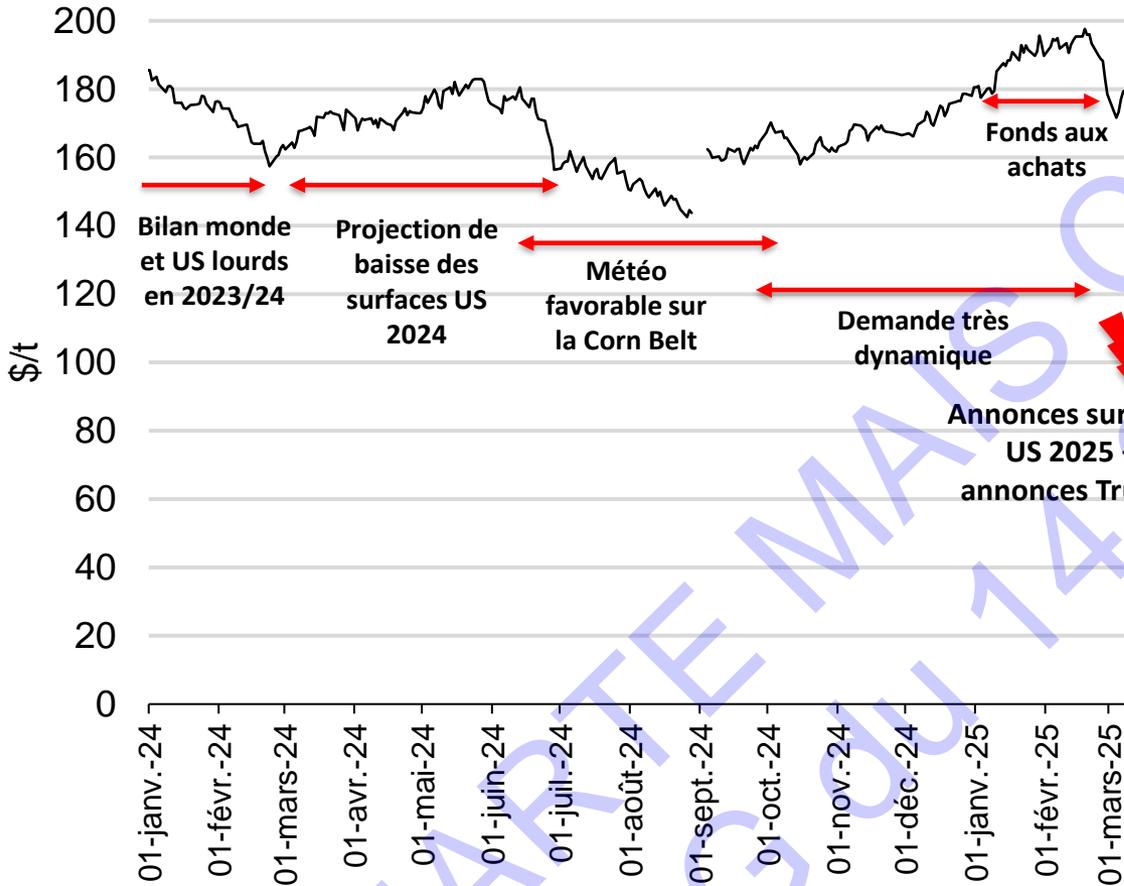
AG - charte qualité maïs classe A / 14 Mars 2025



AGPM
maizEUROP

Un coup d'arrêt à Chicago

Maïs – Prix spot - Chicago



- **1^{ère} dynamique de hausse au printemps 2024**
 - Projections de surfaces 2024 en baisse aux Etats-Unis
- **2nde dynamique de septembre 2024 à début 2025**
 - Reflux de la vague inflationniste mondiale
 - Très forte demande pour le maïs US
- **Un coût d'arrêt fin février 2025**
 - Projections de surfaces 2025 en hausse aux Etats-Unis
 - Annonces douanières de Trump

AG - charte qualité maïs classe A / 14 Mars 2025

Source : CBOT



N° 8

QUELS FONDAMENTAUX POUR 2025 ?

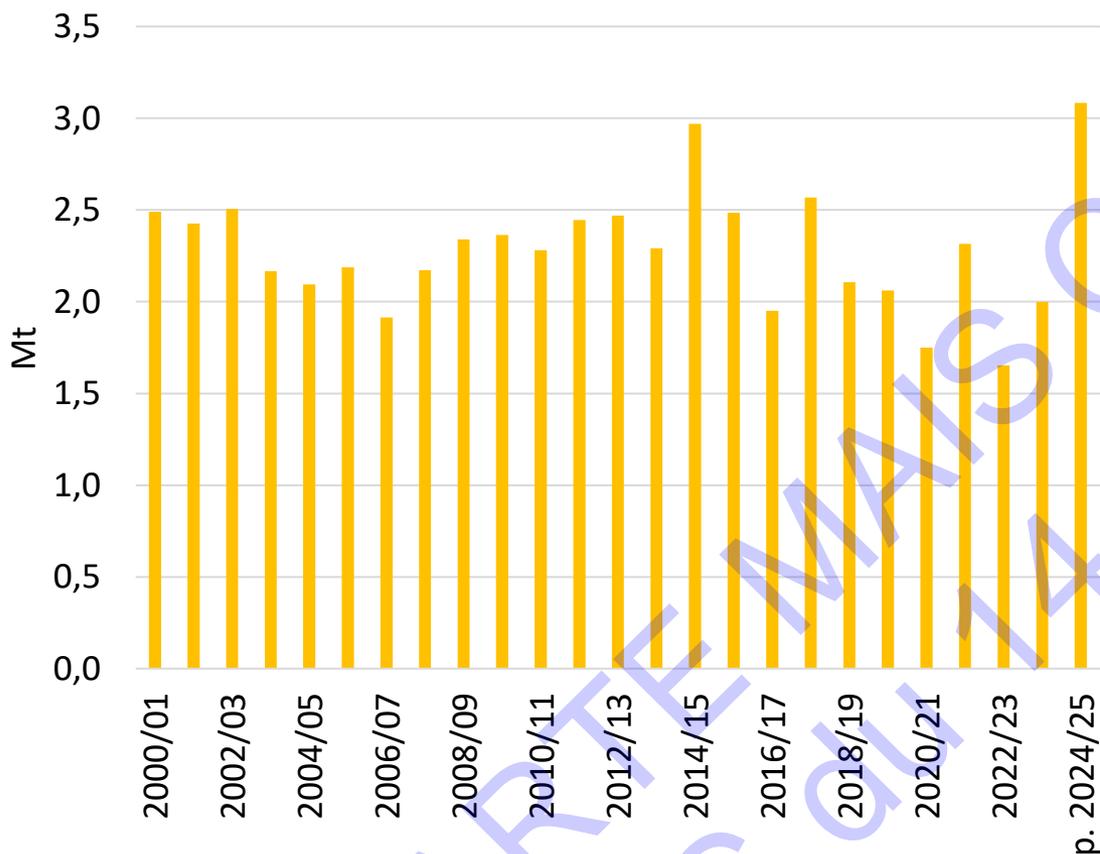
AG - charte qualité maïs classe A / 14 Mars 2025



AGPM
maizEUROP

Un bilan français historiquement lourd

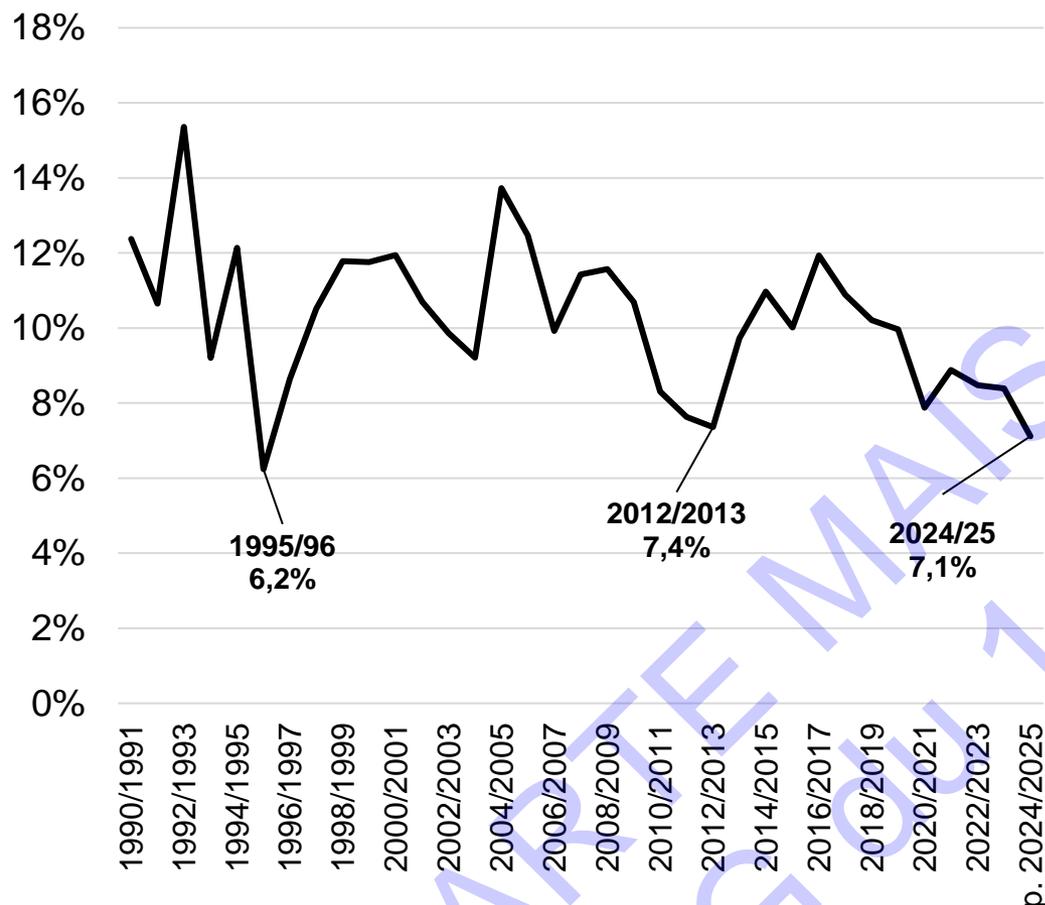
Stocks de fin de campagne - Maïs



- Des stocks jamais vus, à plus de 3 Mt !
- Une collecte tardive et en hausse
- Des difficultés logistiques
 - Vers l'Espagne (N134)
 - Vers l'Italie (train)
- Des difficultés sanitaires

Un bilan mondial tendu

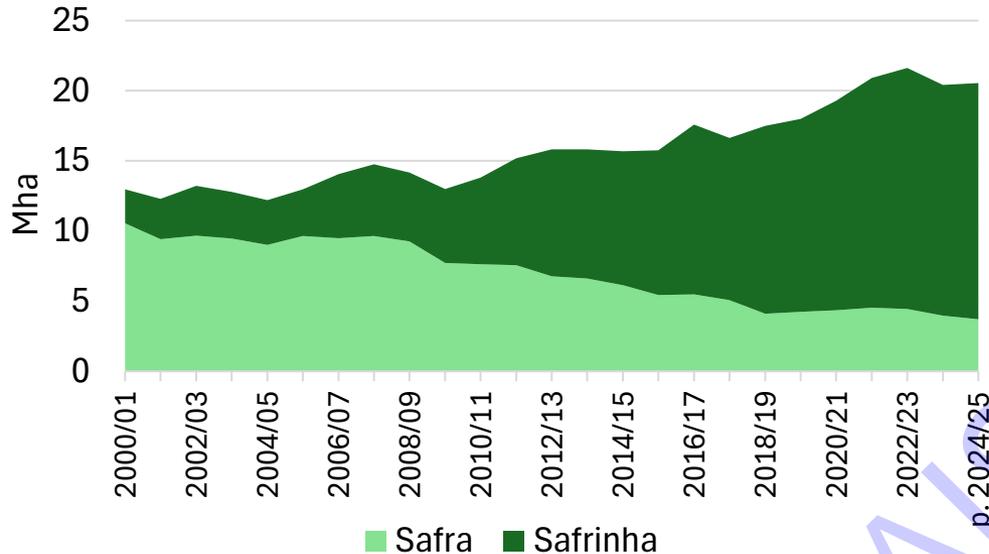
Ratio stocks/utilisations - Monde (hors Chine)



- Des aléas de production chez certains grands producteurs et exportateurs en 2024
 - UE, Mexique, Argentine, Ukraine...
- Un repli de l'inflation qui permet une reprise de la demande
- Des engagements climatiques qui stimulent les besoins
 - Bioéthanol pour décarboner les transports au Brésil, en Inde, au Japon...
- Le bilan du blé est à suivre également
 - Etat des blés russes

Un coup d'œil sur le Brésil

Surfaces de maïs au Brésil

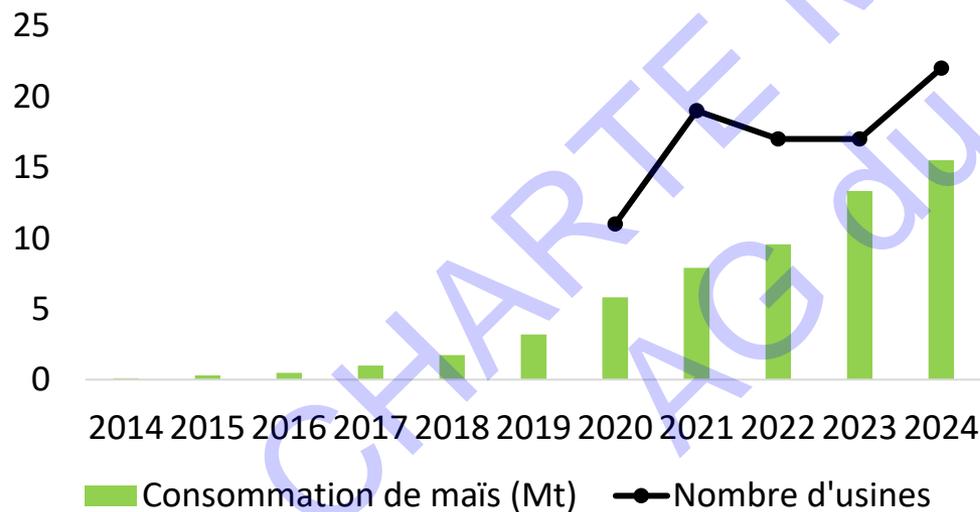


- Des surfaces portées par la progression de la safrinha

- Une demande interne tirée par l'éthanol

- De 0 à ~20% de la production nationale en 10 ans

Ethanol de maïs au Brésil



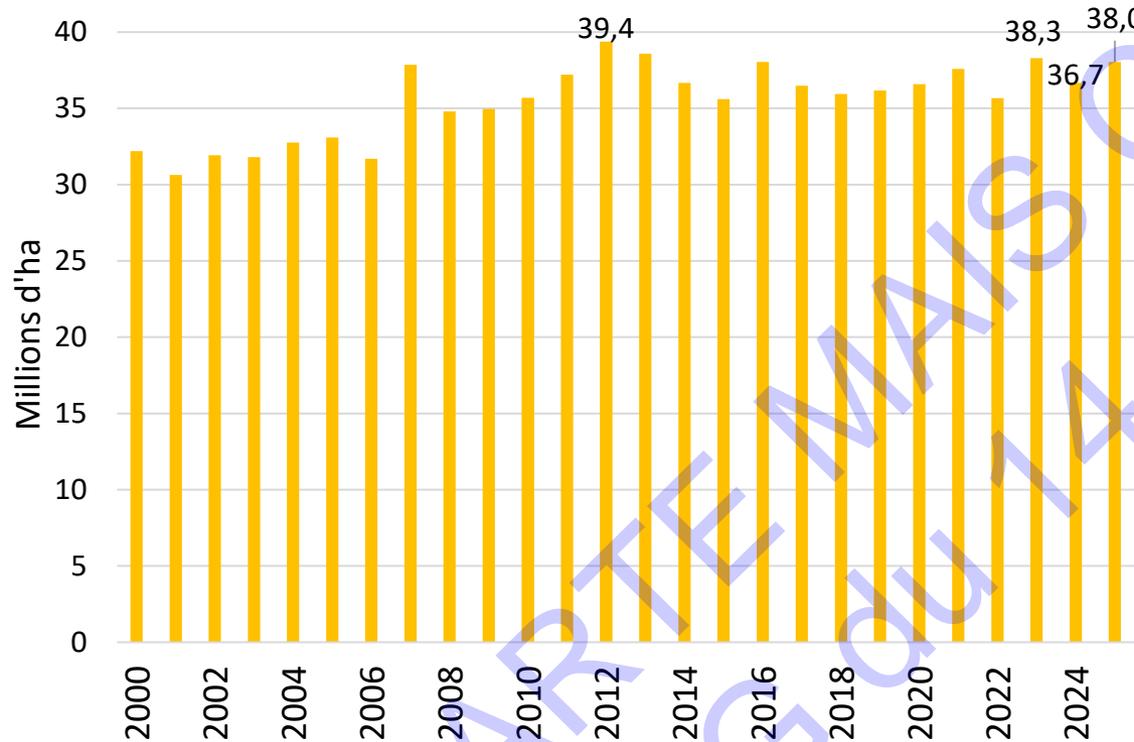
- Des mutations logistiques profondes

- Développement de l'Arc Nord



Des surfaces américaines attendues en forte hausse

Surfaces de maïs semées aux Etats-Unis



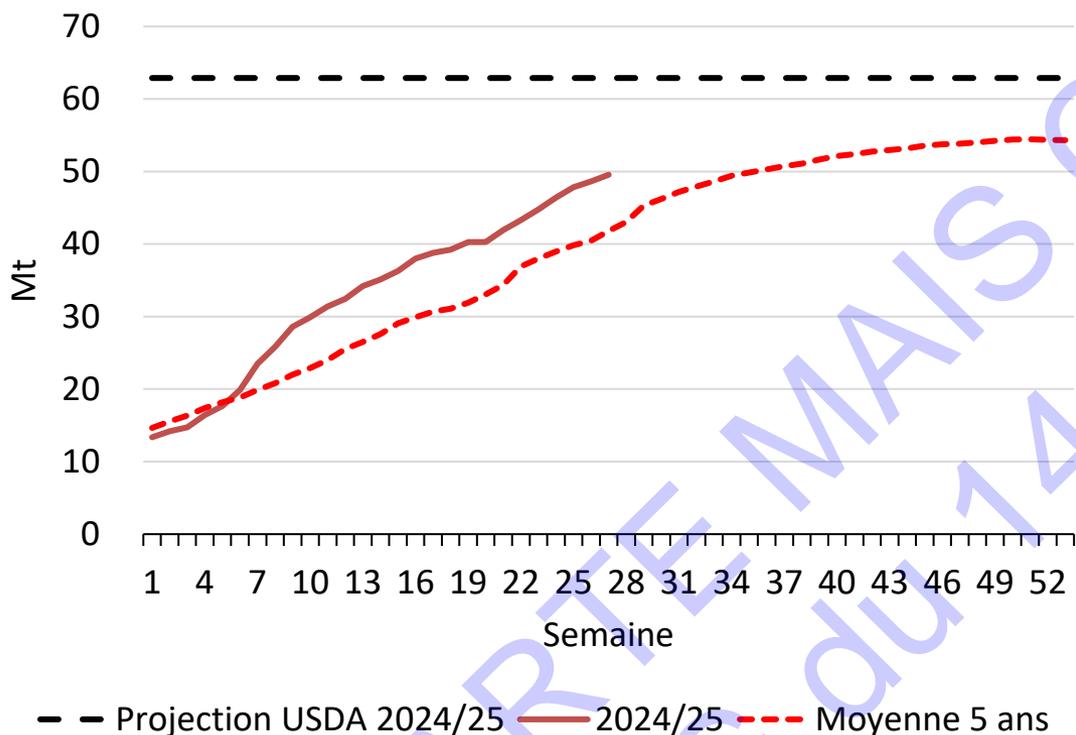
- **Ratio soja/maïs le plus favorable au maïs depuis 2012**
 - Concurrence brésilienne très forte
- **Vers des stocks US plus lourds ?**
 - 50 Mt vs. 39 Mt prévus à date pour 2024/2025
- **A suivre au fil du printemps**
 - Ciseau de prix
 - Conflits douaniers
 - Météo
 - ..

TRUMP II : QUELS IMPACTS ?



Annonces douanières : vers un déséquilibre des bilans ?

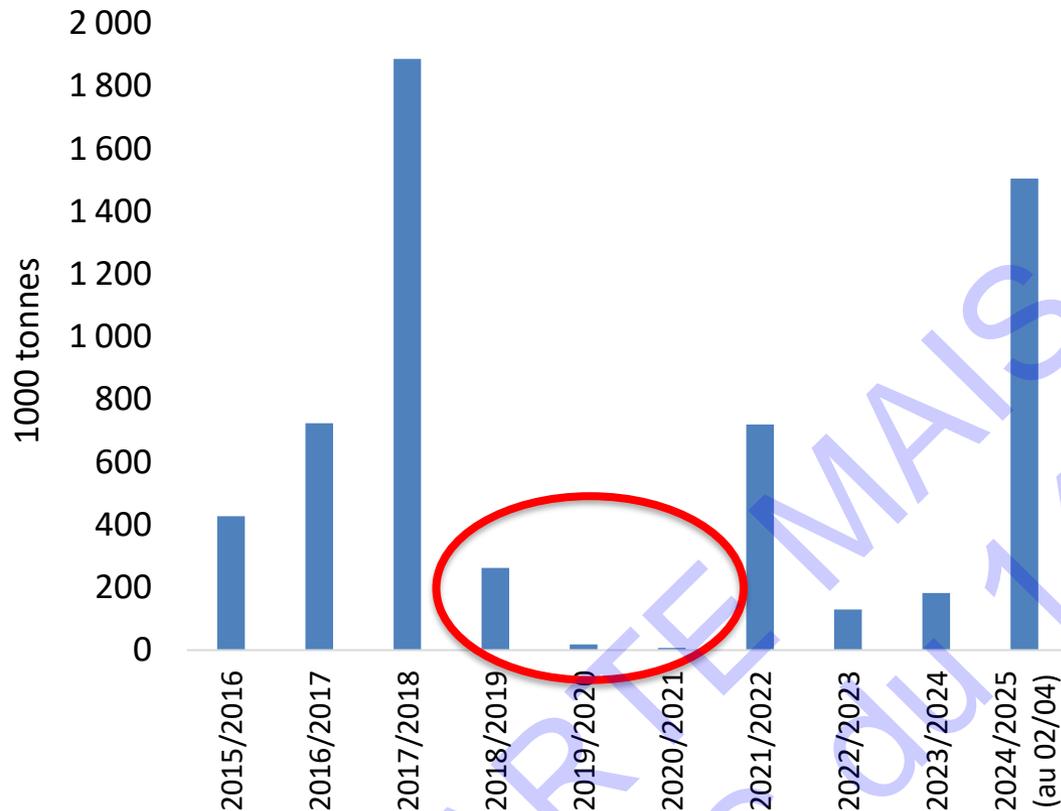
Total des exportations US (exports physiques + contractualisations)



- **Le Mexique et le Canada ciblés**
 - Mexique : 1^{er} client du maïs grain
 - Canada : 1^{er} client de l'éthanol
- **Nouvelle escalade avec la Chine**
 - En 2018 et 2019 : impact lourd sur les assolements US
 - Politique de renforcement de la production nationale et de diversification des approvisionnements

N° 15 « Europe was born to screw the USA »

Importations européennes de maïs américain



Des représailles UE sur le maïs US

- Réactivation du contentieux acier/aluminium
- 25% ad valorem à partir du 01/04
- Possibilité de recourir à l'Abatimento (Espagne & Portugal) et au contingent OMC (~280 Kt) ?

Une origine particulièrement présente en 2024/25

- Problèmes de logistique et de compétitivité du maïs brésilien
- Qualité sanitaire Europe

Est-ce que cela va durer ?

Valeur de l'action Tesla



Indice Dow Jones



- **Des indicateurs économiques dans le rouge aux Etats-Unis**

- Capitalisation de Tesla divisée par 2
- Indices boursiers en forte baisse
- Inflation qui repart à la hausse

- **...mais Trump a le champ libre pour au moins 2 ans...**

- Chambre, Sénat, Cour Suprême à majorité républicaine

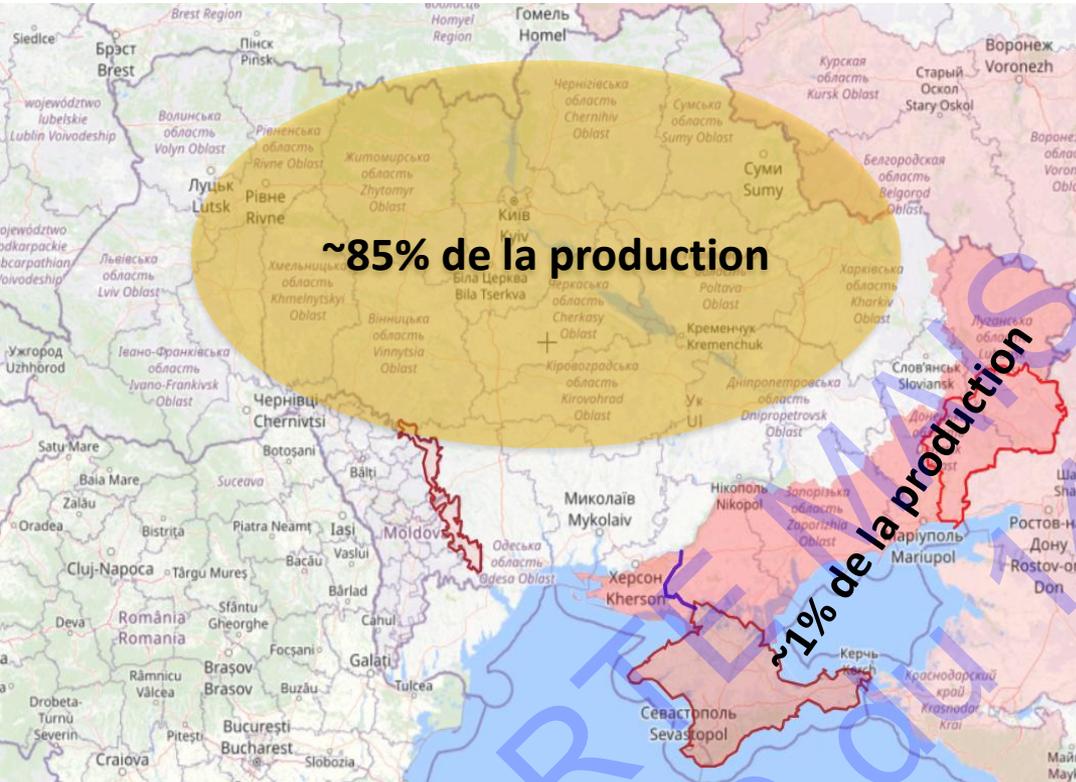
- **...et la volonté de rester en position de force**

- Stratégie de l'apaisement : Japon, Mexique, Royaume-Uni...
- Stratégie de confrontation : UE, Canada, Chine



Négociations de paix en Ukraine

Ukraine : zones occupées par la Russie au 12/03



Quelles conséquences pour le maïs ?

- A court terme : absence de prime de risque Mer Noire depuis la mi-2023
- A moyen terme : retour à la normale des surfaces de maïs ?
- A moyen-long terme : une économie encore plus dépendante du maïs ?

Une remontée temporaire de l'€/ \$?

- Annonces de plans massifs de réarmement UE/Allemagne
- Croissance européenne faible et inflation sous contrôle
- Annonces fiscales et douanières de Trump

- Projet de sanctions UE sur les engrais russes

En synthèse

- **Malgré la baisse des charges, le ciseau de prix se maintient en 2024/2025**
 - Des coûts de production en baisse mais toujours élevés en 2024
 - Des prix payés aux producteurs qui oscillent entre 180 et 210 €/t selon les régions
 - Attention aux engrais !
- **Au niveau mondial des fondamentaux relativement sains mais une forte volatilité liée aux annonces de Donald Trump**
- **Un bilan français qui reste lourd**
 - Limite une éventuelle hausse de prix





ACCORDS
INTERNATIONAUX:
UKRAINE ET
MERCOSUR

CHARTE MAÏS CLASSE A
AG au 12/03/2025

Accords internationaux : position AGPM

- 1. Protéger la filière maïs dans les négociations commerciales internationales et bilatérales**
 - Défendre des mécanismes de protection du marché (quotas, clauses de sauvegarde...)
 - Lutter contre les distorsions de concurrence et s'opposer aux accords qui ne respectent pas les mêmes règles de production
- 2. Réviser le mécanisme de droits de douane sur le maïs pour qu'il retrouve son rôle de filet de sécurité**
- 3. Exiger la réciprocité des normes de production avec les pays tiers**
 - Mettre en place des clauses miroirs dans les accords bilatéraux
 - Mettre en place des mesures miroirs s'appliquant aux produits importés en provenance de tous les pays



MERCOSUR : CE N'EST PAS FINI !



Fin des négociations

- **Fin des négociations annoncées par la Commission le 6 décembre**
 - Les négociations sur la partie commerciale sont considérées closes depuis 2019
 - Les négociations portaient sur le volet environnemental de l'accord
- **Des engagements faibles voire dangereux !**
 - Accord de Paris : une « clause essentielle » difficilement applicable en pratique
 - Déforestation : un engagement non contraignant et un affaiblissement du règlement européen sur la déforestation
 - Pas de clauses miroir mais un « mécanisme de rééquilibrage » dangereux
- **L'accord n'est pas encore adopté**
 - 6 mois environ de mise en conformité juridique et de traduction des documents
 - Un passage devant le Conseil à mi-2025 ?



La bataille continue !

- **Quelles options pour la Commission Européenne ?**
 - Conservation du caractère mixte de l'accord : besoin de l'unanimité des Etats-membres
 - Scission de l'accord : besoin d'une majorité qualifiée d'Etats-Membres (15 EM et 65% de la pop. de l'UE)
 - Dans les deux cas, une majorité est requise devant le Parlement Européen
- **Quels rapports de force actuellement ?**
 - Au Conseil : la minorité de blocage est atteignable
 - Contre : France, Pologne, Pays-Bas
 - Pour : 11 EM dont Allemagne, Espagne, Scandinaves...
 - Au Parlement Européen : une majorité fragile lors du vote du 13/02
 - Pour l'accord : 309
 - Contre : 262
 - Abstention : 72



UKRAINE : REPRISE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES

AG - charte qualité maïs classe A / 14 Mars 2025



AGPM
maizEUROP

Réouverture de négociations

- **Depuis juin 2022, libéralisation totale des échanges avec l'Ukraine**
 - Règlements annuels dits « ATM »
 - Le maïs reconnu « produit sensible » dans le cadre des derniers ATM grâce à l'action de l'AGPM
- **Une procédure législative lourde**
 - Dernier renouvellement en juin 2024 – jusqu'au 5 juin 2025
- **Une volonté d'avoir un cadre commercial pérenne avec l'Ukraine**
 - Réouverture de l'accord d'association UE-Ukraine de 2016
 - Cadre commercial prévu jusqu'à l'adhésion de l'Ukraine à l'UE



N° 26 Quels enjeux pour la filière maïs ?

- **Contenu de l'accord de 2016 :**
 - Maïs grain : quota de 650 000 tonnes à droit 0
 - Maïs doux : quota de 1 500 tonnes à droit 0
 - Volaille : quota de 40 000 tonnes
 - ...
- **Les demandes de l'AGPM :**
 - Conserver les quotas de 2016
 - Activer des protections sur les semences de maïs dont les importations explosent depuis 2020
 - Exiger l'alignement des normes ukrainiennes sur celles de l'UE et le contrôle de ces normes
 - ➔ Des positions portées à Bruxelles et au niveau français
- **Continuer la réflexion à long terme :**
 - Les négociations d'adhésion se poursuivent en parallèle !
 - Travail de scénarios prospectifs en cours



N° 27

RETROUVER DES DROITS DE DOUANE PROTECTEURS

AG - charte qualité maïs classe A / 14 Mars 2025



AGPM
maizEUROP

N° 28 Un système de droits flottants devenu inefficace

- **Une spécificité : des droits de douane qui ne sont pas fixes**
 - Des droits déclenchés en cas de grave crise de marché, quand le prix du maïs US rendu Rotterdam passe sous 157 €/t
 - 157 €/t = 1,55 x 101,31 €/t (prix d'intervention pour les céréales)**
 - Des coûts de production supérieurs à 200 €/t !
 - Un filet de sécurité en dernier recours
- **Des droits de douane qui se déclenchent rarement et pour de courtes périodes**
 - La dernière fois en 2020, pour 2 mois
 - Des concessions commerciales qui portent sur 6 à 7 Mt de maïs alors que l'UE importe entre 1,5 et 2 Mt / mois

Les droits de douane sont devenus inefficaces !



Etude Mercosur : les droits de douane sont un outil essentiel

NOS 5 SOLUTIONS



Refusant ces incohérences, les producteurs de maïs français réunis au sein de l'AGPM forment dans leur étude 5 solutions pour aligner la politique commerciale de l'UE sur les objectifs qu'elle affiche en matière de souveraineté et de durabilité :

SOLUTION N°1

Modifier en profondeur le contenu de l'accord de libre-échange conclu entre l'UE et le Mercosur pour y inclure des « clauses miroir » conditionnant toute préférence commerciale accordée concernant le maïs ou les produits dérivés du maïs à la non-utilisation des substances actives ayant été interdites en Europe parce qu'elles présentent un risque pour la santé humaine et/ou l'environnement.

SOLUTION N°2

Adopter dans le cadre de législations sectorielles européennes, comme cela est autorisé par les règles de l'OMC, des « mesures miroir » visant à interdire l'importation de maïs ou de produits dérivés du maïs traités avec des substances actives interdites dans l'UE et considérées comme les plus toxiques (atrazine, ...).

SOLUTION N°3

Imposer la structuration de filières dédiées à l'exportation vers l'UE au sein des principaux pays exportateurs de maïs en s'inspirant des précédents existants dans le secteur de l'élevage (interdiction du boeuf aux hormones, en vigueur depuis 1988). Ces filières devront garantir la non-utilisation de ces substances actives interdites à toutes les étapes de la production agricole ET diligenter des contrôles sur les normes de production pratiquées au sein de ces filières dédiées, dans les pays exportateurs, ceci, en ne se limitant pas à un contrôle des « Limites Maximales de Résidus » sur le maïs importé.

SOLUTION N°4

Ajouter les zones de savane du Cerrado dans la liste des écosystèmes concernés par le règlement européen relatif à la lutte contre le blanchissement inséré.

SOLUTION N°5

Rénover le mécanisme de droits de douane relatif au maïs pour protéger efficacement les capacités de production européennes et accompagner les efforts des agriculteurs européens en matière de transition écologique.



AGPM
maiz'EUROP

Siège social
21 chemin de Pau
64121 MONTARDON
Tél. : +33 (0)5 59 12 67 00
Fax : +33 (0)5 59 12 67 10

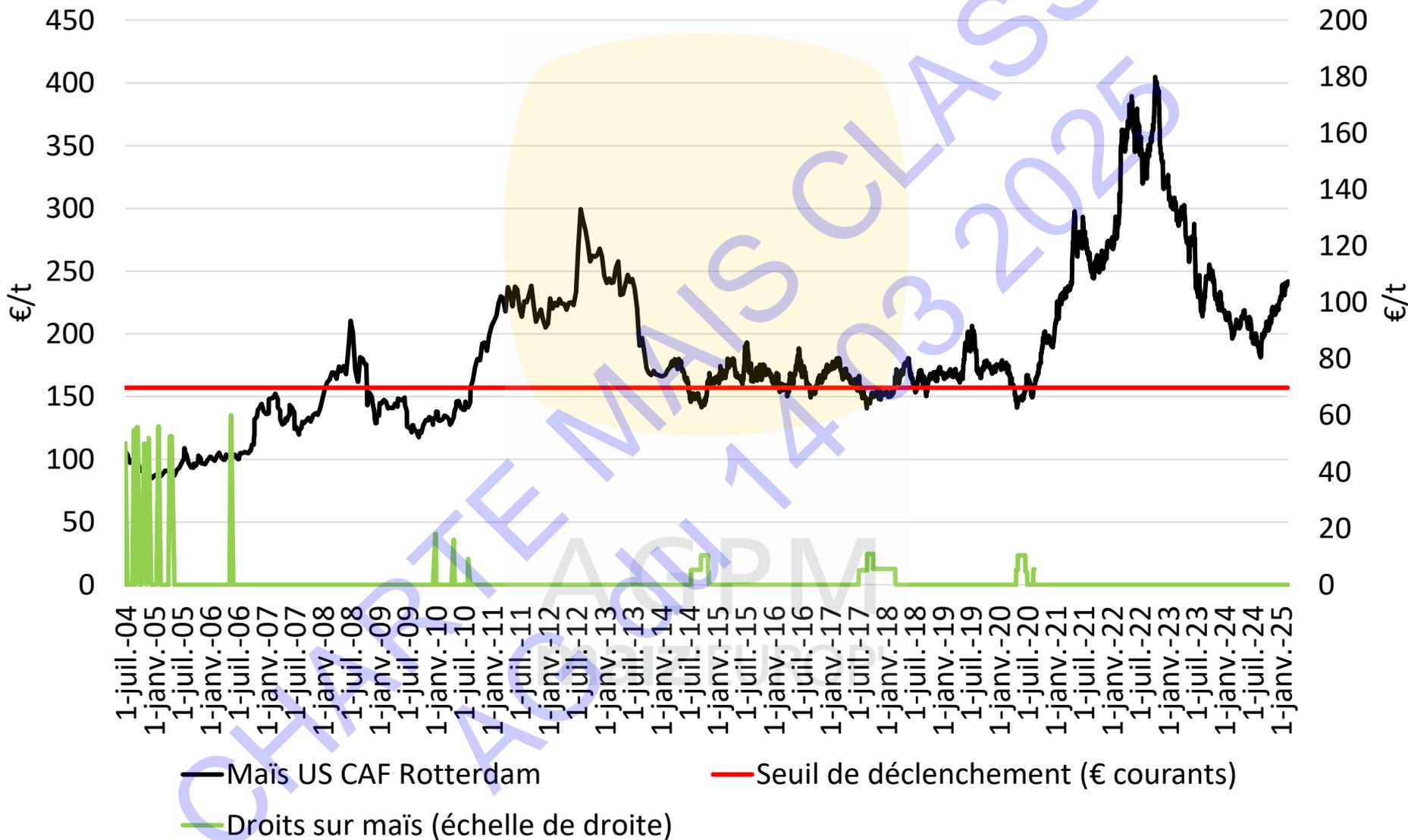
Site de Paris
23-25 avenue de Neuilly
75116 PARIS
Tél. : +33 (0)1 47 23 48 32
Mail : contact@agpm.com

www.agpm.com



AGPM
maiz'EUROP

Déclenchement des droits sur le maïs grain – prix d'intervention actuel



N° 31 Une révision du mécanisme est nécessaire

3 options explorées par l'AGPM

- 1) Changement de système de droits de douane
- 2) Application du droit notifié à l'OMC (94 €/t)
- 3) Rénovation du système actuel

→ A court terme, l'option 3 semble la plus simple à mettre en place

-Option 1 et 2 : demandent des négociations au niveau de l'OMC

-Option 3 : ne dépend que des institutions européennes

Un prix d'intervention pas mis à jour depuis 20 ans !

- Baisse progressive au cours des années 1990
- Prix d'intervention fixé à 101,31 €/t en 2001/2002 → inchangé depuis !

L'AGPM se mobilise !

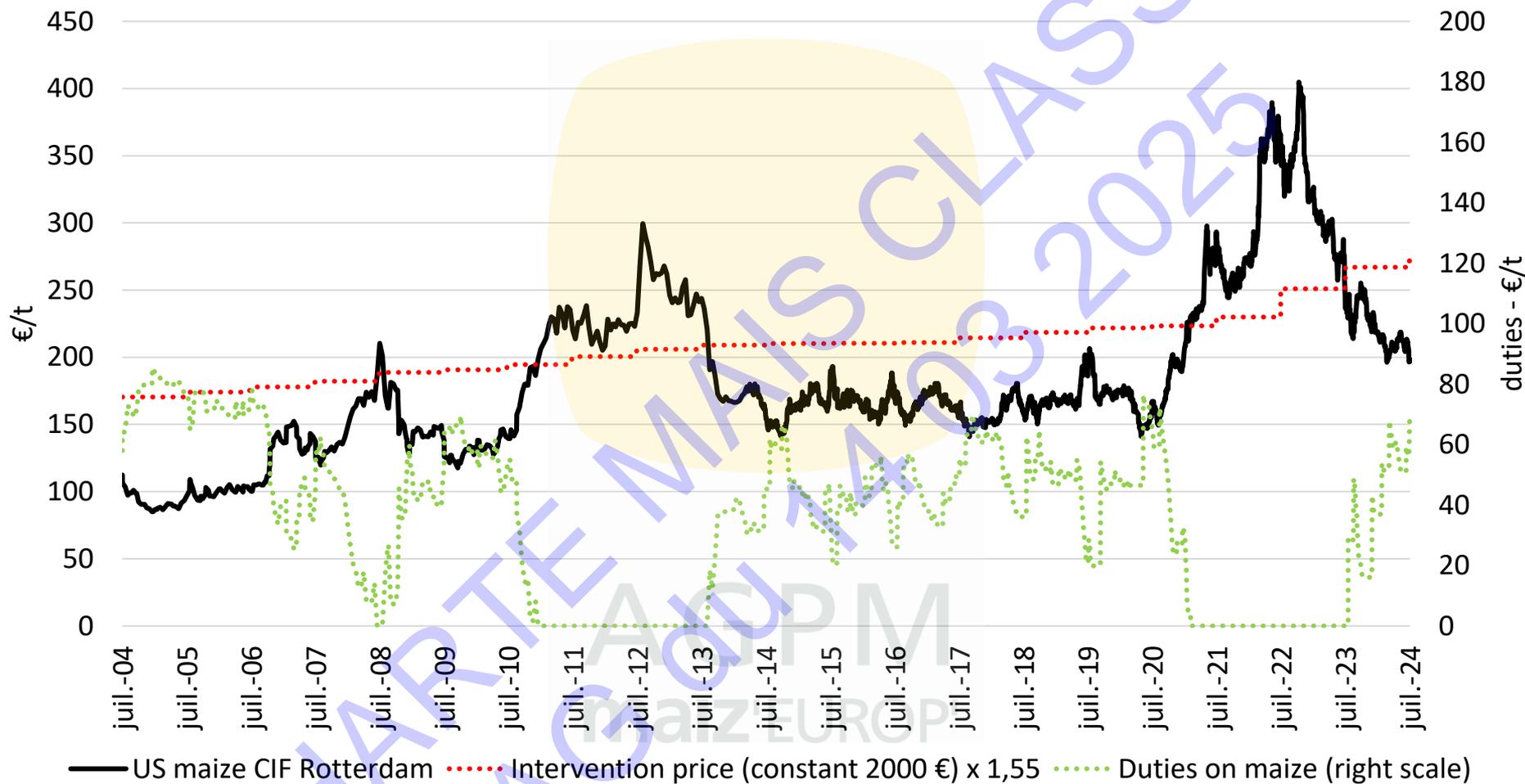
- Demande de MAJ du prix d'intervention pour tenir compte de l'inflation, de l'évolution des coûts de production...
- Objectif : un seuil de déclenchement plus pertinent

AG - charte qualité maïs classe A / 14 Mars 2025



AGPM
maizEUROP

Déclenchement des droits sur le maïs grain – prix d'intervention constant



N° 33

Merci pour votre attention !

☞ N'hésitez pas à vous abonner à nos publications :

Marchés Maïs



AGPM-INFO Économie



AGPM-INFO Technique



☞ Retrouvez-nous sur notre site internet: <https://www.maizeurop.com>

